

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 55/2022

OBJET : Sécurité : demande de subvention pour la sécurisation des manifestations communales

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / ~~Jean-Christophe CENAZANDOTTI~~ / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / ~~Martine DUNOYER DE SEGONZAC~~ / ~~Gracienne DODAIN~~ / ~~Thierry VISSIAN~~ / ~~Vanessa BEAUJAUD~~ / ~~Michaël TRUCCHI~~ / ~~Nathalie DIGANI~~ / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / ~~Sandrine GUGLIELMINO~~ / ~~Philippe JANIN~~ / ~~Véronique MINISCLOUX~~ / ~~Maëva THOMMERET~~ / ~~Stephen VIALE~~

ABSENTS REPRESENTES : Jean-Christophe CENAZANDOTTI par Sabrina DIVRY, Martine DUNOYER DE SEGONZAC par Catherine DINI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Maeva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Gracienne DODAIN, Stephen VIALE,

Secrétaire de séance : Kathy NICOLAS

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant, de nombreuses fêtes traditionnelles se déroulent sur la commune de Drap.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir un service d'ordre afin de permettre un bon déroulement des festivités et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Il précise qu'un devis a été demandé aux entreprises en charge des sécurités lors des manifestations et le montant s'élève à **2306.83 euros TTC** pour les manifestations suivantes :

- Fête patronale 24 et 25 juin pour 4 agents de 21h à 2 heures.
- Festival Nice Jazz Off le 15 juillet pour 2 agents de 20 heures à 23 heures
- Les Estivales les 22, 26 et 30 juillet, et le 06/08 pour 2 agents de 20h à 23h

Il convient de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 70% dans le cadre de ces manifestations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser le Maire, ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental une participation à hauteur de 70% afin d'assurer le financement de 2306.83 euros TTC.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 23 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI,

Maire de DRAP

